

Le 05 Juin 2023 à Lille

Le SNES-FSU,
209 rue nationale
59000 Lille

A Madame le Recteur, Chancelière des université,
Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
59000 Lille

Objet : Congés de formation professionnelle et frais d'inscriptions à l'Université de Lille

Madame le Recteur,

Nous sommes interpellés par de nombreux collègues qui, suite à l'obtention de leur Congé de Formation Professionnelle pour la rentrée 2023, se sont rapprochés de l'Université de Lille pour finaliser leur inscription en formation en vue de la rentrée universitaire prochaine.

Les collègues nous contactent pour s'étonner de se voir refuser une inscription en formation initiale et de n'avoir que le choix d'une inscription en formation continue avec des frais d'inscription exorbitants et dépassants même parfois les 5000 euros, sommes qu'aucun enseignant du second degré en CFP ne peut assumer dans ce contexte historique de déclasserement salarial de nos métiers.

Rappelons que dans de nombreuses situations, les demandes de CFP sont motivées par le désir des collègues de préparer des certifications dans l'intérêt des élèves et du service public d'Éducation Nationale, pour lesquelles le gain financier futur sera minime, quand il ne sera pas nul ou négatif, pour ces mêmes collègues.

Avec de tels montants imposés par les universités, comment les collègues peuvent ils être incités à retourner en formation dans l'intérêt de leurs élèves ?

Par ailleurs ces sommes exigées semblent en contradiction avec l'article D714-62 du code de l'éducation qui précise que « des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration. »

Aussi, afin de garantir le droit des personnels à la formation, il nous semble urgent de rétablir la situation auprès des universités ou à défaut de permettre la prise en charge des frais de formation des collègues par leur employeur.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, Chancelière des universités, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale,

Maeva Bismuth,
Secrétaire académique adjointe du SNES-FSU

